



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : PRESTATION D'ANIMATIONS  
SPORTIVES OASIS 2023, 2024, 2025, LOCATION  
ET INSTALLATION DE STRUCTURES ET  
EXPLOITATION, PASSE AVEC L'ASSOCIATION  
UCPA**

**DÉCISION N° DM-23-239  
EN DATE DU 05 JUIN 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

**VU** l'appel public à la concurrence transmis au profil acheteur et sur le site du BOAMP le 27 mars 2023 relatif au marché de prestations d'animations sportives – Oasis 2023, 2024, 2025 (location et installations des structures et exploitation) ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'Association UCPA SPORT LOISIRS jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association UCPA SPORT LOISIRS, sise, 21 rue de Stalingrad 94 110 ARCUEIL, représentée par monsieur CARPELS Brice, Directeur Marketing, le marché de prestations d'animations sportives – OASIS 2022 (location et installations des structures et exploitation).

Le marché est passé pour une période initiale allant du mercredi 05 juillet 2023 et se terminant le 02 août 2023. Ce délai comprend toutes les prestations prévues au marché (montage, exploitation et démontage). Il est reconductible jusqu'à deux fois tacitement.

Le montant du marché s'élève à 60 420,21 € HT pour la période initiale (non assujetti à la TVA)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230605-lmc1H10856H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 05/06/2023  
Date de Publication : 05/06/2023

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du  
sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230605-lmc1H10856H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 05/06/2023  
Date de Publication : 05/06/2023